

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 624****10 août 2001****SOMMAIRE**

Lux-World Fund, Sicav, Luxembourg .....	29907	bourg .....	29925
Luxembourg Investitions Gruppe Holding S.A., Luxembourg .....	29908	Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxembourg .....	29925
Luxembourg Venture Capital S.A., Luxembourg ..	29908	Oldalinvest S.A., Luxembourg .....	29926
Luxigest S.A., Luxembourg .....	29908	Oldalinvest S.A., Luxembourg .....	29927
Luxigest S.A., Luxembourg .....	29908	Orysia S.A., Luxembourg .....	29930
M. Trust S.A., Luxembourg .....	29922	Oxymeter Luxembourg S.A., Luxembourg .....	29932
Magifin S.A., Luxembourg .....	29909	P & P Finance Holding S.A.H., Luxembourg .....	29934
Malicar Finance S.A., Luxembourg .....	29909	Pagilux S.A., Luxembourg .....	29932
Masi, S.à r.l., Luxembourg .....	29909	Panelux S.A., Roodt-Syre .....	29927
Masi, S.à r.l., Luxembourg .....	29909	Paros Investment Holding S.A., Luxembourg .....	29928
Maspalomas S.A., Luxembourg .....	29910	Paros Investment Holding S.A., Luxembourg .....	29930
Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler .....	29910	Passy Finance S.A., Luxembourg .....	29933
Mathis Prost S.A., Sandweiler .....	29910	Pitch Participations S.A., Luxembourg .....	29933
Mediatechniques S.A., Luxembourg .....	29910	Point Distribution S.A., Luxembourg .....	29933
Mediatechniques S.A., Luxembourg .....	29912	Pressy Group S.A., Luxembourg .....	29934
MFM Management Luxembourg S.A., Luxembourg .....	29909	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg ..	29923
Miet- und Wohnhaus A.G., Luxembourg .....	29913	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg ..	29924
Mil 40 S.C.I., Bertrange .....	29914	Profibin H.A.G. A.G., Luxembourg .....	29938
Mil 40 S.C.I., Bertrange .....	29915	Proco S.A., Luxembourg .....	29938
Millicom Telecommunications S.A., Bertrange ..	29915	Prodimalux, S.à r.l., Bertrange .....	29938
Millicom Telecommunications S.A., Bertrange ..	29921	Publishing International Investments S.A., Luxembourg .....	29938
Mondial Immobilière S.A. ....	29913	Quatingo Holding S.A., Luxembourg .....	29939
Moopy S.A., Luxembourg .....	29921	Raiffeisen Sadeco Aktiengesellschaft, Luxembourg	29935
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	29922	Raiffeisen Sadeco Aktiengesellschaft, Luxembourg	29935
Morgane Securities Finance & Co S.A., Luxembourg .....	29921	Raiffeisen Sadeco Alfa Aktiengesellschaft, Luxembourg .....	29936
Mortirolo Participations S.A., Luxembourg .....	29922	Raiffeisen Sadeco Alfa Aktiengesellschaft, Luxembourg .....	29936
Multi Investment Holding S.A. ....	29923	Raiffeisen Sardus Aktiengesellschaft, Luxembourg	29937
Murex International Luxembourg S.A., Luxembourg .....	29922	Raiffeisen Sardus Aktiengesellschaft, Luxembourg	29937
Musino Finances S.A., Luxembourg .....	29923	Randeor Holding S.A., Luxembourg .....	29939
Muster & Dikson International S.A., Luxembourg	29912	RES S.A., Bertrange .....	29940
Muster & Dikson International S.A., Luxembourg	29912	RES S.A., Bertrange .....	29944
Myrtille S.A., Luxembourg .....	29923	Recygom International S.A., Esch-sur-Alzette ..	29940
Noc Luxembourg S.A., Luxembourg .....	29925	Rock Brook Finance S.A., Luxembourg .....	29934
Novomir S.A., Luxembourg .....	29930	Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg .....	29945
Nuovo Pignone International, S.à r.l., Luxembourg		Rock Brook Holdings S.A., Luxembourg .....	29946
		Rockwall Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	29944

Rowlands Temporaire-RTT Lux S.A., Luxembourg .....	29946	Security Capital U.S. Realty S.A., Luxembourg ...	29950
Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg .....	29948	Seline Participations S.A., Luxembourg .....	29952
Sadep Invest S.A., Luxembourg .....	29947	Siccif S.A., Differdange .....	29949
Sadep Invest S.A., Luxembourg .....	29947	Sivas Holding A.G., Luxembourg .....	29906
Sadep Invest S.A., Luxembourg .....	29947	Smarten Software International S.A., Luxembourg .....	29951
Sadep Invest S.A., Luxembourg .....	29947	Smarten Software International S.A., Luxembourg .....	29952
Salvador Dali's Production S.A., Luxembourg....	29930	Société Civile Immobilière et Agricole, Luxembourg .....	29939
Salvador Dali's Production S.A., Luxembourg....	29931	Sofiga S.A.H., Luxembourg .....	29906
Sandhurst Financial Trust S.A., Luxembourg ....	29932	Vodafone Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	29906
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg .....	29950	Wiljo Reederei I S.A., Luxembourg .....	29947
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg .....	29950		
SCR International S.A. ....	29949		
Sea Wonder S.A., Luxembourg .....	29933		

**SIVAS HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.342.

La soussignée, SIVAS HOLDING A.G., R.C. Luxembourg, section B n° 78.342, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05302/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SOFIGA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.172.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*SOFIGA S.A.H.*

*Signature*

(05308/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 79.256.

*Transfert de parts sociales en date du 22 décembre 2000*

Le 22 décembre 2000, VODAPHONE LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et Pays de Galle, ayant son siège social à The Courtyard, 2-4, London Road, Newbury, Berkshire, RG 14 IJX, Angleterre, a cédé ses 100 parts sociales de VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., à la société RAPIDWAVE, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et Pays de Galle, ayant son siège social à The Courtyard, 2-4, London Road, Newbury, Berkshire, RG 14 IJX, Angleterre, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 4083193.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05346/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**LUX-WORLD FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 1, rue Sainte Zithe.

—  
Im Jahre zweitausend, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, handelnd in Vertretung seines abwesenden Kollegen Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen, welch Letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Zu Luxemburg-Stadt im Gesellschaftssitz, 1, rue Zithe, um 11.30 Uhr, findet die ausserordentliche Generalversammlung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Sicav) LUX-WORLD FUND, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 12. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 451 vom 11. November 1994, statt.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Norbert Nickels, wohnhaft in Kayl.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Claude Schmitz, wohnhaft in Helmdingen.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Patrick Schu, wohnhaft in Echternach.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

1. Dass gegenwärtigem Protokoll eine Anwesenheitsliste beigegeben ist. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet.

2. Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Paraphierung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, beigegeben verbleiben um mit ihr formalisiert zu werden.

3. Dass die Einberufung der Aktionäre geschah:

a) durch Veröffentlichungen in den Zeitungen «Luxemburger Wort» und «Tageblatt» vom 23. November 2000 und 9. Dezember 2000;

c) durch Veröffentlichungen im «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», Nummer 858 vom 23. November 2000 und Nummer 882 vom 9. Dezember 2000.

Die Belege der vorgenannten Veröffentlichungen liegen der Versammlung vor.

4.- Dass die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Abänderung von Artikel 25, Absatz 3, der Statuten der Gesellschaft durch folgenden Wortlaut:

«Der Inventarwert und der Ausgabe- und Rücknahmepreis pro Aktie werden für jeden Teilfonds in regelmässigen Zeitabständen, die vom Verwaltungsrat der Gesellschaft festgelegt werden, jedoch zumindest einmal pro Woche, berechnet.»

5. Dass laut vorerwählter Anwesenheitsliste von fünfhundertsechundachtzigtausendfünfhundertfünf (586.505) ausgestellten Aktien deren einhundertneunzehntausendsechshundertzweiunddreissig (119.632) anwesend oder vertreten sind.

6. Dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung, abgehalten vor dem vorbenannten Notar Alex Weber am 22. November 2000, nicht rechtskräftig beraten konnte, da weniger als die Hälfte der im sich Umlauf befindenden Aktien anwesend oder vertreten waren.

7. Dass an das Resultat dieser ersten ausserordentlichen Generalversammlung ausdrücklich in den Einberufungsschreiben für diese Generalversammlung erinnert wurde.

8. Dass gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die gegenwärtige Generalversammlung rechtskräftig beraten kann, egal wieviele Aktien anwesend oder vertreten sind.

9. Dass infolgedessen die gegenwärtige Versammlung regelmässig konstituiert ist und rechtskräftig über die Punkte der Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Versammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 25, Absatz 3, der Statuten der Gesellschaft durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«Der Inventarwert und der Ausgabe- und Rücknahmepreis pro Aktie werden für jeden Teilfonds in regelmässigen Zeitabständen, die vom Verwaltungsrat der Gesellschaft festgelegt werden, jedoch zumindest einmal pro Woche, berechnet.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 12.00 Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten und die Mitglieder des Büros, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Nickels, C. Schmitz, P. Schu, R. Neuman.

Enregistré à Capellen, le 4 janvier 2001, vol. 420, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Santioni.*

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 15. Januar 2001.

A. Weber.

(05213/236/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**LUXEMBOURG VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.721.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signature.

(05209/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**LUXEMBOURG INVESTITIONS GRUPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 72.653.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(05210/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**LUXIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.663.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 41, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(05211/749/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**LUXIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.663.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 25 février 2000 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31 octobre 2000:

BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

Monsieur Christian Fontas, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

Monsieur Philippe Debatty, directeur-adjoint, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

Monsieur Jean-Marie Demeure, directeur, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

L'assemblée a par ailleurs accepté la démission de Monsieur Alain Heinz et a décidé de réduire le nombre des administrateurs de 5 à 4.

Elle a réélu au poste de réviseur aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31 octobre 2000:

KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05212/749/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MAGIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 65.039.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 548, fol. 39, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

(05216/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MALICAR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 31.830.

—  
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MALICAR FINANCE S.A.*

Signature

(05217/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.477.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

*Pour MASI, S.à r.l.*

Signature

(05218/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.477.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

*Pour MASI, S.à r.l.*

Signature

(05219/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MFM MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.889.

—  
La soussignée MFM MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., R. C. Luxembourg, Section B numéro 55.889 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05225/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MASPALOMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.916.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MASPALOMAS S.A.*

Signature

(05220/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MATHIS PROST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R. C. Luxembourg B 781.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05221/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R. C. Luxembourg B 40.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05222/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MEDIATECHNIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.448.

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIATECHNIQUES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen R.C. Luxembourg section B numéro 52.448, constituée suivant acte requ par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 625 du 8 décembre 1995, et dont le capital social initial a été converti en euros suivant décision du conseil d'administration du 28 décembre 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 455 du 28 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schiffange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 434.000,- (quatre cent trente-quatre mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 372.000,- (trois cent soixante-douze mille euros) à EUR 806.000,- (huit cent six mille euros), par la création et l'émission de 175 (cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 2.480,- (deux mille quatre cent quatre-vingts euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'apport en espèces de EUR 434.000,- (quatre cent trente-quatre mille euros).

3. Instauration d'un capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises ci-dessus.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente-quatre mille euros (434.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,- EUR) à huit cent six mille euros (806.000,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (2.480) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription - Libération*

Les cent soixante-quinze (175) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme CREGELUX S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le montant de quatre cent trente-quatre mille euros (434.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société MEDiatechniques S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de deux millions quatre cent dix-huit mille euros (2.418.000,- EUR), représenté par neuf cent soixante-quinze (975) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (2.480,- EUR) chacune.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit s'élève à huit cent six mille euros (806.000,- EUR), représenté par trois cent vingt-cinq (325) actions, d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (2.480,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent dix-huit mille euros (2.418.000,- EUR), représenté par neuf cent soixante-quinze (975) actions de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (2.480,- EUR) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présentes au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 17.507.516,60 LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Juncker, M.-J. Reyter, A. Galassi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2000, vol. 512, fol. 19, case 7. – Reçu 175.075 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2000.

J. Seckler.

(05223/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MEDIATECHNIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2001.

J. Seckler.

(05224/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MUSTER & DIKSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.039.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 13 octobre 2000*

« . . . En vertu de cette autorisation, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 le capital social, actuellement exprimé en liras italiennes, en euros, de sorte qu'il s'établisse à EUR 3.021.272,86 (trois millions vingt et un mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-six cents).

3. Il est décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«Le capital souscrit est fixé à EUR 3.021.272,86 (trois millions vingt et un mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-six cents), représenté par 585.000 (cinq cent quatre-vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

**Version italienne:**

«Il capitale sociale sottoscritto è fissato a EUR 3.021.272,86 (tre milioni ventuno mila duecento settanta due euros et ottanta sei cents), rappresentato da 585.000 (cinque cento ottanta cinque mila) azioni senza valore nominale.»

4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. . . .»

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(05240/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MUSTER & DIKSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.039.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration sous seing privé en date du 13 octobre 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital souscrit de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05241/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---



**MONDIAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 38.425.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2000*

Sont actuellement seuls et uniques administrateurs de la société:

Monsieur Francis Lemal, administrateur-délégué,  
Madame Marianne Lemal, administrateur-délégué,  
Monsieur Alhard von Ketelhodt, administrateur,  
Mademoiselle Rozenn Laidet, administrateur.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05231/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MIET- UND WOHNHAUS A.G., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
H. R. Luxemburg B 38.955.

Im Jahre zweitausend, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MIET- UND WOHNHAUS A.G., H.R.Luxemburg Sektion B Nummer 38.955, mit Sitz in L-1727 Luxemburg 39, rue Arthur Herchen.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den damals in Bad Mondorf residierenden Notar Frank Molitor am 13. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 233 vom 1. Juni 1992, und deren Statuten wurden abgeändert durch Urkunde des damals in Luxemburg residierenden Notars Camille Hellinckx am 8. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 123 vom 21. März 1995, und durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 29. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 239 vom 7. April 1999, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Gerhard Nellinger, Berater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Fabrice Leonard, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Fräulein Marie-José Sanchez-Diaz, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung*

1. Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

2. Ernennung eines Liquidators.

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., mit Sitz in L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Aktien, gemäss den Bestimmungen von Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Nellinger, F. Leonard, M.-J. Sanchez-Diaz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2000, vol. 512, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Januar 2001.

J. Seckler.

(05226/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

### **MIL 40, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Millewée.

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière MIL 40 avec siège social à L-8064 Bertrange, 40, Millewée, constituée par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 408 du 5 juin 2000.

L'assemblée se compose de:

1. Monsieur Frédéric Tonhofer, fonctionnaire des Communautés Européennes, né à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 1944, demeurant à L-8040 Bertrange, 40, Cité Millewée;

2. Mademoiselle Anastasia Diamantidou, fonctionnaire des Communautés Européennes, née à Ptolemais (Grèce), le 19 avril 1957, demeurant à L-8040 Bertrange, 40, Cité Millewée.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social est fixé dix millions de francs (10.000.000,- Frs.), divisé en cinquante (50) parts de catégorie A et cinquante (50) parts de catégorie B de cent mille francs (100.000,- Frs.) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de francs (6.000.000,- Frs.), pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs (10.000.000,- Frs.) à seize millions de francs (16.000.000,- Frs.) par l'émission et la création de trente (30) parts de catégorie A et de trente (30) parts de catégorie B d'une valeur nominale de cent mille francs (100.000,- Frs.) chacune.

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les associés comme suit:

a) par incorporation d'une dette de trois millions de francs (3.000.000,- Frs.) par Monsieur Frédéric Tonhofer, préqualifié.

b) par incorporation d'une dette de trois millions de francs (3.000.000,- Frs.) par Mademoiselle Anastasia Diamantidou, préqualifiée.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1. à Monsieur Frédéric Tonhofer, préqualifié, trente (30) parts de catégorie A en nue-propiété et trente (30) parts de catégorie B en usufruit;

2. à Mademoiselle Anastasia Diamantidou, préqualifiée, trente (30) parts de catégorie A en usufruit et trente (30) parts de catégorie B en nue-propiété.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions quatre cent mille francs (16.000.000,- Frs.), divisé en cent soixante (160) parts sociales de cent mille francs (100.000,- Frs.) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. Monsieur Frédéric Tonhofer, préqualifié, quatre-vingts (80) parts de catégorie A en nue-propiété et quatre-vingts (80) parts de catégorie B en usufruit.

à 2. Mademoiselle Anastasia Diamantidou, préqualifiée, quatre-vingts (80) parts de catégorie A en usufruit et quatre-vingts (80) parts de catégorie B en nue-propiété.»

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de 90.000,- mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Tonhofer, A. Diamantidou, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2000, vol. 512, fol. 16, case 6. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 16 janvier 2001.

J. Seckler.

(05227/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MIL 40, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Millewée.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2001.

J. Seckler.

(05228/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.899.

In the year two thousand, on the nineteenth day of December,  
before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the limited liability company («société anonyme») MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A. having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, R.C. B 64.899, incorporated pursuant to a deed of Me Alex Weber, notary, residing in Bascharage (Grand Duchy of Luxembourg) on 3 June 1998, published in the Mémorial C n° 633 on 7 September 1998, the Articles of Association of which have been last amended by deed of the undersigned notary on 13 June 1999, published in the Mémorial C n° 724 on 29 September 1999 («the Company»).

The meeting is declared open at 7.00 p.m. and is presided by Mr Tom Loesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The chairman appoints Mr Régis Galiotto, private employee, residing in Lorry-les-Metz, as secretary of the meeting. Mr Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company following a contribution in kind by an amount of one billion five hundred ninety-one million Luxembourg Francs (LUF 1,591,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) to an amount of one billion five hundred ninety-two millions two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,592,250,000.-).

2. To issue, with a total share premium of fourteen billions three hundred twenty-one millions four hundred thirteen thousand eight hundred sixty Luxembourg Francs (LUF 14,321,413,860.-), one million five hundred ninety-one thousand (1,591,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand two hundred fifty (1,250) shares, each with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) to one million five hundred ninety-two thousand two hundred fifty (1,592,250) shares, each with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholder's meeting resolving on the capital increase on.

3. To cancel one thousand two hundred forty-nine (1,249) shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) and to consequently reduce the share capital of the Company by an amount of one million two hundred forty-nine thousand Luxembourg Francs (LUF 1,249,000.-).

4. To convert the issued capital of the Company from Luxembourg Francs into Euros at the exchange rate of 40.3399 LUF=1 EUR.

5. To set the par value of all shares at twenty-five Euros (EUR 25.-) by converting three hundred thirty-five thousand one hundred forty point forty-two Euros (EUR 335.140.42) of the share premium into share capital and to set, as a consequence thereof, the corporate capital at thirty-nine million seven hundred seventy-five thousand twenty-five Euros (EUR 39,775,025.-).

6. To cancel the existing authorised share capital of one billion Luxembourg Francs (LUF 1,000,000,000.-) divided into one million shares and to create a new authorised share capital of the Company of one hundred billion Euros (100,000,000,000) divided into four billion (4,000,000,000) shares, each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and to authorise the Board of Directors of the Company to increase the issued share capital within the limits of the authorised share capital, including by cancellation of the preferential subscription rights of the then existing shareholders.

7. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6) of the Agenda.

8. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of

the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The chairman of the meeting then tabled a Special Report dated December 19th, 2000 by the Board of Directors of the Company on the resolutions proposed to the extraordinary general meeting, notably on the proposal to create an authorised share capital.

The meeting then after having duly acknowledged the statements made by the Chairman by unanimous vote adopted each of the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company following a contribution in kind by an amount of one billion five hundred ninety-one millions Luxembourg Francs (LUF 1,591,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) to an amount of one billion five hundred ninety-two millions two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,592,250,000.-).

*Second resolution*

The general meeting resolved to issue, with a total share premium of fourteen billions three hundredtwenty-one millions four hundred thirteen thousand eight hundred sixty Luxembourg Francs (LUF 14,321,413,860.-), one million five hundred ninety-one thousand (1,591,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand two hundred fifty (1,250) shares, each with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) to one million five hundred ninety-two thousand two hundred fifty (1,592,250) shares, each with a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present extraordinary shareholder's meeting.

*Subscription*

There now appeared Mr Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V. (MTBV), a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Rotterdam (The Netherlands), by virtue of a proxy given on December 19th, 2000, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said company to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of subscriber	Number of shares subscribed
MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V., prenamed	1,591,000

The said subscriber declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full, including the share premium, for all such new shares by a contribution in kind consisting of the entire property of MTBV comprising all of its assets and liabilities, without any restriction or limitation («the Assets and Liabilities») consisting of the assets and liabilities indicated in the balance sheet, which will remain attached to the original of these minutes, and mainly

- four million (4,000,000) Class A shares and five million five hundred seventy-seven thousand six hundred twenty-four (5,577,624) Class B shares of NetCom AB (publ), a company established under the laws of Sweden, having its registered office in Stockholm, Sweden;

- one thousand two hundred forty-nine (1,249) shares of the Company;

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of fifteen billions nine hundred twelve millions four hundred thirteen thousand eight hundred sixty Luxembourg Francs (LUF 15,912,413,860.-).

The subscriber acting through his attorney in fact stated that there exist no impediments to the free transferability of the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned Notary.

The person appearing stated that in satisfaction of article 26-1 of the law on commercial companies a report has been drawn up by ERNST&YOUNG, Luxembourg, on December 19th, 2000, signed by Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, wherein the Assets and Liabilities so contributed in kind are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

*«Conclusion*

On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted by the directors of MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A. in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in number and nominal value to the 1,591,000 shares of LUF 1,000.- each together with an issue share premium of LUF 14,312,413,860.-. The total value of the contribution is LUF 15,912,413,860.-»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscription and payment by the subscribers and to allot the one million five hundred ninety-one thousand (1,591,000) new shares to the said subscriber as indicated hereabove as fully paid shares.

*Third resolution*

The general meeting, acknowledging that the contributor MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V., owned one thousand two hundred forty-nine (1,249) shares of the Company prior to the contribution made as stated above and that these shares have become, as a result of this contribution, the ownership of the Company, resolved to cancel the said shares and to consequently reduce the Company's capital by an amount of one million two hundred forty-nine thousand Luxembourg Francs (LUF 1,249,000.-).

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to convert the issued capital of the Company with effect as of 1 January, 2001 from Luxembourg Francs into Euros at the exchange rate of 40.3399 LUF=1 EUR Conversion into Euros and resolved to confer the largest powers possible to the board of directors of the Company to implement to the fullest extent possible this resolution.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved, for rounding purposes following the conversion of the issued capital from Luxembourg Francs into Euros, to set the par value of all shares at twenty-five Euros (EUR 25,-) by converting three hundred thirty-five thousand one hundred forty point forty-two Euros (EUR 335,140.42) of the share premium into share capital and to set, as a consequence thereof, the corporate capital at thirty-nine millions seven hundred seventy-five thousand twenty-five Euros (EUR 39,775,025.-).

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to cancel the existing authorised share capital of one billion Luxembourg Francs (LUF 1,000,000,000.-) divided into one million shares and to create a new authorised share capital of the Company of one hundred billion Euros (100,000,000,000) divided into four billion (4,000,000,000) shares, each with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) for a period expiring 5 (five) years after the date of publication of the present deed in the Mémorial, provided that such power may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

The general meeting further resolved to authorise and empower the Board of Directors to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
  - determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
  - remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.
- to amend, following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the actual increase.

*Seventh resolution*

The general meeting resolved to amend as follows article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolutions:

**«Art. 5. Corporate Capital**

The issued share capital of the Company is set at thirty-nine millions seven hundred seventy-five thousand twenty-five Euros (EUR 39,775,025.-) divided into one million five hundred ninety-one thousand one (1,591,001) shares, each with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,-).

The authorised share capital of the Company is set at one hundred billion euros (100,000,000,000) divided into four billion (4,000,000,000) shares, each with a par value of twenty-five Euros (EUR 25,-).

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after the date of publication of the deed recording the minutes of the extraordinary meeting of shareholders held on 19th December, 2000, in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 7.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

*Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands with registered office in Rotterdam (The Netherlands) contributing all its assets and

liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at 300,000.- LUF.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A., ayant son siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, R.C. B-64.899, constituée le 3 juin 1998 par acte du notaire M<sup>e</sup> Alex Weber de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 54 le 7 septembre 1998, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juin 1999 par acte du notaire instrumentant, publié par extrait au Mémorial C n° 724 le 29 septembre 1999 («la Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 19.00 heures et est présidée par Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la société contre apport en nature d'un montant de un milliard cinq cent quatre-vingt-onze millions Francs luxembourgeois (LUF 1.591.000.000,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille Francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un montant de un milliard cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante Francs luxembourgeois (LUF 1.592.250.000,-).

2. Emission, avec une prime d'émission totale de quatorze milliards trois cent vingt et un millions quatre cent treize mille huit cent soixante Francs luxembourgeois (LUF 14.321.413.860,-), de un million cinq cent quatre-vingt-onze mille (1.591.000) nouvelles actions de manière à ce que le nombre d'actions est porté de mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune avec un pair comptable de mille Francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) à un million cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (1.592.250) actions, chacune avec un pair comptable de mille Francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), ces actions devant avoir les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à un dividende à partir de la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire décide sur l'augmentation de capital.

3. Suppression de mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions avec un pair comptable de mille Francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), et réduction par conséquent du capital social de la société d'un montant de un million deux cent quarante-neuf mille Francs luxembourgeois (LUF 1.249.000,-).

4. Conversion du capital social émis de Francs luxembourgeois en Euros à un taux d'échange de 40,3399 LUF=1 EUR.

5.- Augmentation du pair comptable des actions à vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par la conversion d'un montant de trois cent trente-cinq mille cent quarante Euros quarante-deux cents (EUR 335.140,42) de prime d'émission en capital social et fixation en conséquent du capital social à un montant de trente-neuf millions sept cent soixante quinze mille vingt-cinq Euros (EUR 39.775.025,-).

6. Suppression du capital autorisé existant de un milliard de Francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.000,-) et création d'un nouveau capital autorisé de la Société de cent milliards d'Euros (EUR 100.000.000.000,-) divisé en quatre milliards (4.000.000.000) d'actions, chacune avec un pair comptable de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et autorisation au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé avec le droit de supprimer le droit de suscription préférentiel des actionnaires existants.

7. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour refléter les résolutions à adopter sous les points 1) et 6) de l'ordre du jour.

8. Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur mille deux cent cinquante (1.250) actions, toutes les actions représentant l'entièreté du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Le Président présente ensuite un rapport spécial daté 19 décembre 2000 du conseil d'administration de la société sur les résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire, notamment sur la proposition de créer un capital auto-risé.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société contre apport en nature d'un montant de un milliard cinq cent quatre-vingt-onze millions Francs luxembourgeois (LUF 1.591.000.000,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille Francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un montant de un milliard cinq cent quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante mille Francs luxembourgeois (LUF 1.592.250.000,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre avec une prime émission totale de quatorze milliards trois cent vingt et un millions quatre cent treize mille huit cent soixante Francs luxembourgeois (LUF 14.321.413.860,-), un million cinq cent quatre-vingt-onze mille (1.591.000) nouvelles actions de manière à ce que le nombre d'actions est porté de mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune avec un pair comptable de mille Francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) à un million cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (1.592.250) actions, chacune avec un pair comptable de mille Francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à un dividende à partir de la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Souscription*

Est intervenu ensuite M<sup>e</sup> Tom Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V. (MTBV), une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Rotterdam (Pays-Bas), en vertu d'une procuration lui donnée en date du 19 décembre 2000, laquelle restera annexée au présent acte.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée aux actions nouvellement émises en nature par la Société de la manière suivante:

Nom du souscripteur	Nombres d'actions souscrites
MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V., préqualifiée	1.591.000

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire a déclaré libérer entièrement, y compris avec la prime d'émission, toutes les nouvelles actions par apport en nature consistant dans tous les avoirs activement et passivement de MTBV sans restriction aucune («l'Actif et le Passif») consistant en les avoirs et obligations indiqués dans le bilan qui restera annexé à l'original de ce procès-verbal et notamment:

- quatre millions (4.000.000) actions de classe A et cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-quatre (5.577.624) actions de classe B de NetCom AB (publ), une société de droit suédois, ayant son siège social à Stockholm, Suède;

- mille deux cent cinquante (1.250) actions de la Société;

L'Actif et le Passif ainsi apportés représentent une contribution nette d'un montant de quinze milliards neuf cent douze millions quatre cent treize mille huit cent soixante Francs luxembourgeois (LUF 15.912.413.860,-).

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire déclare qu'il n'existe pas de restrictions au libre transfert de l'Actif et du Passif à la Société et que des instructions irrévocables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Actif et du Passif à la Société.

La preuve de propriété par le souscripteur des Actifs et Passifs a été rapporté au notaire.

Le comparant a déclaré qu'en conformité avec les articles 26-1 et 321(5) de la loi sur les sociétés commerciales un rapport a été établi par ERNST & YOUNG, Luxembourg, le 19 décembre 2000, signé par Monsieur Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, dans lequel les actions apportées en nature sont décrites et évaluées.

Le comparant a produit ce rapport dont les conclusions sont rédigées comme suit:

*«Conclusion*

On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted by the directors of MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A. in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in number and nominal value to the 1,591,000 shares of LUF 1,000.- each together with an issue share premium of LUF 14,312,413,860.-. The total value of the contribution is LUF 15,912,413,860.-»

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera enregistré avec celui-ci.

Sur ce l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et le paiement par les souscripteurs et décide d'attribuer les un millions cinq cent quatre-vingt-onze mille (1.591.000) nouvelles actions audit souscripteur comme indiqué ci-avant comme actions entièrement libérées.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé, après avoir reconnu que l'apporteur MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V., a possédé mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions de la Société avant la contribution telle que effectuée suivant les résolutions ci-dessus, d'annuler lesdites actions et de réduire par conséquent le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent quarante neuf mille Francs luxembourgeois (LUF 1.249.000,-).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de convertir le capital social émis de Francs luxembourgeois en Euros à un taux d'échange de 40,3399 LUF=1 EUR et a décidé de conférer les pouvoirs les plus larges au Conseil d'Administration en vue de mettre en oeuvre cette résolution dans la mesure la plus large.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé, à des fins d'arrondi suite à la conversion du capital social émis de Francs luxembourgeois en Euros, de fixer le pair comptable de toutes les actions à vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par conversion d'un montant de trois cent trente-cinq mille cent quarante Euros et quarante-deux cents (EUR 335.140,42) de prime d'émission en capital social et de fixer par conséquent le capital social à trente-neuf millions sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq Euros (EUR 39.775.025,-).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de supprimer le capital autorisé existant de un milliard de Francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.000,-) et de créer un nouveau capital autorisé de la société de cent milliards d'Euros (EUR 100.000.000.000), divisé en quatre milliards (4.000.000.000) d'actions chacune avec un pair comptable de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) pendant une durée expirant 5 (cinq) ans après la publication du présent acte au Mémorial, étant donné qu'un tel pouvoir pourra être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires pour ces actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises d'ici-là par le conseil d'administration.

L'assemblée générale a en outre autorisé et mandaté le conseil d'administration de:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces, et
- de modifier, à la suite de toute augmentation de capital social réalisé et dûment constaté dans les formes légales, le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation en question.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des articles de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus de la manière suivante:

**«Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à trente-neuf millions sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq Euros (EUR 39.775.025,-), divisé en un million cinq cent quatre-vingt-onze et une (1.591.001) actions, chacune avec un pair comptable de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent milliards d'Euros (EUR 100.000.000.000,-), divisé en quatre milliards (4.000.000.000) actions, chacune avec un pair comptable de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté de:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans après la date de la publication dans le Mémorial de l'acte constatant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 décembre 2000 et elle pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 19.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que MILLICOM TELECOMMUNICATIONS B.V., une société de droit néerlandais avec siège social à Rotterdam (Pays-Bas) contribue tous ses avoirs activement et passivement à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à 300.000,- LUF.



Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Signé: T. Loesch, R. Galiotto, L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 janvier 2001.

P. Decker.

(05229/206/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'association*

P. Decker

Notaire

(05230/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MOOPY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 34.236.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signatures.

(05232/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MORGANE SECURITIES FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.863.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 15 janvier 2001 de la société MORGANE SECURITIES FINANCE & CO S.A. il a été décidé:

1. Remplacement de Monsieur Emile Wirtz, INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION et CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD en tant qu'Administrateur et de remplacer par:

Monsieur Xavier Huberland, avocat, demeurant à Bruxelles,

Monsieur Thierry Nicolas, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles et Monsieur Thomas Glenndal, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles avec date effective au 15 janvier 2001.

Décharge pleine et entière est donnée au Administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Thierry Nicolas, administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à 2.500 EUR,

- Monsieur Thomas Glenndal, administrateur, avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à 2.500 EUR,

- Monsieur Xavier Huberland, administrateur.

Pour tout montant supérieur de 2.500 EUR, la société ne sera engagée qu'avec la signature conjointe de Monsieur Thierry Nicolas et Monsieur Thomas Glenndal.

2. Le commissaire aux comptes Monsieur Albert Schumacker sera remplacé avec date effective au 15 janvier 2001 par la société S.A. ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG).

3. Le siège social est transféré avec date effective au 15 janvier 2001 du 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

MORGANE SECURITIES FINANCE & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05234/567/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 45.753.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 novembre 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de nommer M<sup>e</sup> Paul Mousel, maître en droit, demeurant aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société;
- l'assemblée a décidé, à l'unanimité, que les mandats des administrateurs:
  - M. Scott Cooper,
  - M. R. Sheldon Johnson,
  - Mme Jamie Greenwald,
  - M. Paul Mousel,prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année fiscale 2000.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05233/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MORTIROLO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.296.

La soussignée MORTIROLO PARTICIPATIONS S.A., R. C. Luxembourg, Section B numéro 70.296 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05235/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**M. TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.668.

La soussignée M. TRUST S.A., R. C. Luxembourg, Section B numéro 54.668 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05236/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 75.043.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 10 janvier 2001 que le siège social de la société a été transféré à L-2763 Luxembourg, 12, rue Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05238/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MULTI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.460.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société MULTI INVESTMENT HOLDING S.A., R. C. Luxembourg Section B numéro 51.460 n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., situés 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 30 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05237/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MUSINOR FINANCES S.A.

Signature

(05239/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**MYRTILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.998.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MYRTILLE S.A.

Signature

(05242/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.477.

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R. C. Luxembourg section B numéro 65.477, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 720 du 5 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des:

- 17 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 771 du 23 octobre 1998;
  - 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 916 du 18 décembre 1998;
  - 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 422 du 8 juin 1999;
  - 29 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 749 du 8 octobre 1999;
  - 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 787 du 21 octobre 1999;
  - 25 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 400 du 6 juin 2000;
  - 5 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 778 du 24 octobre 2000;
- ayant un capital de dix sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (17.250.000,- LUF).  
L'assemblée se compose de:

- 1.- Monsieur René Beltjens, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Serge Bertoldo, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 4.- Monsieur Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 5.- Madame Marie-Jeanne Chevremont, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 6.- Monsieur Laurent De La Mettrie, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;

- 7.- Monsieur Sami Douenias, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- 8.- Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 9.- Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 10.- Monsieur Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 11.- Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 12.- Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 13.- Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 14.- Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 15.- Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- 16.- Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 17.- Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 18.- Monsieur John Parkhouse, chartered accountant, demeurant à Luxembourg;
- 19.- Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 20.- Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 21.- Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 22.- Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 23.- Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;

Les comparants sub 1.- à 19.- et 21.- à 23.- sont ici représentés par Monsieur Dominique Robyns, préqualifié, en vertu d'un pouvoir conféré par l'assemblée générale des associés de ladite société en date du 27 novembre 2000. Ledit pouvoir, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sub 1.- à 23.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### *Résolution*

Les associés décident de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Certains gérants seront réunis au sein du conseil de gérance. L'assemblée des associés en nommera les membres, le président et le vice-président. Ce conseil de gérance aura pour compétence la définition des axes stratégiques de la société, ainsi que la représentation de la société vis-à-vis du réseau PricewaterhouseCoopers.

Les gérants sont autorisés à nommer «Directeurs» certains membres du personnel du groupe PricewaterhouseCoopers. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de nomination.»

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robyns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2000, vol. 512, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2001.

J. Seckler.

(05260/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

#### **PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2001.

J. Seckler.

(05261/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 17.045.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

(05245/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 17.045.

*Ordinary General Meeting of the shareholder*

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL, S.à r.l., (hereinafter the «Company») with registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, on December 21, 2000.

- The meeting of the shareholder is presided by Mr Teun Chr. Akkerman.
- The chairman designates as secretary Mrs Boers-Esther de Vries.
- The meeting of the shareholder designates as scrutineer Ms Antoinette Otto.

The shareholder in attendance at the meeting and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the shareholder; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned list, nine million five hundred twenty-five thousand four hundred thirty-five (9.525.435) shares, with a par value of ITL 100.000,- each, representing the entire share capital of the company of ITL 952.543.500,-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To pay an interim dividend of ITL 270.000.000.000,- to its sole shareholder NUOVO PIGNONE HOLDING S.p.A., on December 22, 2000.

2. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The meeting of the shareholder approves the payment of an interim dividend of ITL 270.000.000.000,- to its sole shareholder NUOVO PIGNONE HOLDING S.p.A. on December 22, 2000.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 21st day of December 2000.

Signatures

*Chairman / Secretary / Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05246/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**NOC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.562.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société NOC LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(05243/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**OLDALINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.192.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLDALINVEST S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 79.192, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2000, non encore publié. La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria De Sousa-Santiago, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de EUR 3.642.500,- (trois millions six cent quarante-deux mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 3.673.500,- (trois millions six cent soixante-treize mille cinq cents Euros) par la création de 11.750 (onze mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 364,- (trois cent soixante-quatre Euros).

2) Souscription et libération des 11.750 (onze mille sept cent cinquante) actions et de la prime d'émission par apport de 11.600 (onze mille six cents) actions de la Société Anonyme de droit français EVEIL & JEUX, au capital de 17.000.000,- de francs français, dont le siège social est à F-78112 Fourqueux, 2, rue Alfred de Vigny R.C.S. Versailles B 339 625 493, à la valeur globale de EUR 3.642.864,- (EUR trois millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante-quatre).

3) Renonciation éventuelle des actionnaires sur leur droit préférentiel.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois millions six cent quarante-deux mille cinq cents Euros (EUR 3.642.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trois millions six cent soixante-treize mille cinq cents Euros (EUR 3.673.500,-) par la création de onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune avec une prime d'émission totale de trois cent soixante-quatre Euros (EUR 364,-).

*Souscription*

Sont intervenus au présent acte les deux actionnaires de la société:

1.- Madame Margaret Maccallan, administrateur de sociétés, demeurant à F-78112 Fourqueux, 45, rue de St. Nom, ici représentée par Madame Agnese Fantauzzi-Monte, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Laquelle représentante déclare souscrire au nom de sa mandante cinq mille huit cent soixante-quinze (5.875) actions nouvellement émises.

2.- Monsieur Gilbert Milan, administrateur de sociétés, demeurant à F-78112 Fourqueux, 45, rue de St. Nom, ici représenté par Madame Agnese Fantauzzi-Monte, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

Laquelle représentante déclare souscrire au nom de son mandant cinq mille huit cent soixante-quinze (5.875) actions nouvellement émises.

Les onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvellement émises et la prime d'émission sont libérées en apportant à la société onze mille six cents (11.600) actions de la société anonyme de droit français EVEIL & JEUX S.A., avec siège social à F-78112 Fourqueux, 2, rue Alfred de Vigny, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B 339 625 493 à la valeur d'apport de trois millions six cent quarante-deux mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 3.642.864,-).

Les titres susmentionnés sont mis à la disposition de la société ainsi qu'il résulte d'un certificat annexé.

Les mêmes titres font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises daté du 18 décembre 2000, la FIDUCIAIRE CONTINENTALE, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, conformément à l'article 32-1 paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telles que modifiée.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 11.750 actions d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune, augmentée de la prime d'émission de EUR 364,-.»

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article cinq (5) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante-treize mille cinq cents Euros (EUR 3.673.500,-) représenté par onze mille huit cent cinquante (11.850) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.»

*Frais*

Madame le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs (1.595.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monte, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2001, vol. 864, fol. 96, case 7. – Reçu 1.469.528 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2001.

F. Kessler.

(05247/219/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**OLDALINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 79.192.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2001.

F. Kessler.

(05248/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PANELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6901 Roodt-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 6.386.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juin 2000*

L'assemblée générale ordinaire de PANELUX S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

- Sont nommés administrateurs:

Maître René Faltz, avocat, demeurant à Luxembourg

Madame Josée Fischer, demeurant à Bertrange

Monsieur Jacques Linster, maître-boulangier, demeurant à Luxembourg

Monsieur Patrick Muller, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer un administrateur-délégué.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05252/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 74.077.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the eight day of December.  
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Eggert Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg,  
acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme holding PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. Luxembourg, section B number 74.077, incorporated by deed of the undersigned notary on December 23, 1999, published in the Mémorial C number 331 of May 8, 2000, (the «Company»).

The Articles of Association of the Company have not been amended since;  
by virtue of the authority conferred on him by the resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on September 26, 2000; a certified copy of the minutes of that meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

1.- That the subscribed share capital of the prementioned Company is presently set at ten million Icelandic Krona (ISK 10,000,000.-) divided into hundred thousand (100,000) shares, with a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share, all fully paid up.

II.- That pursuant to Article five of the Articles of Association, the authorised capital is set at hundred million Icelandic Krona (ISK 100,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares, having each a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Association, the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to amend Article five of the Articles of Association so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the Board of Directors, in its meeting held on September 26, 2000, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article five of the Articles of Association, has increased the subscribed corporate capital by the amount seven million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 7,500,000.), so as to raise the subscribed capital from its present amount of ten million Icelandic Krona (ISK 10,000,000.-) to an amount of seventeen million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 17,500,000.-) by the creation and issue of seventy-five thousand (75,000) new shares, with a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-), issued with a share premium of nine hundred Icelandic Krona (ISK 900.-) each.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article five of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the then existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription, of the total seventy-five thousand (75,000) new shares, having each a par value of hundred Icelandic Krona (ISK 100.-), by Mr Stefan Olafur Gislason, company director, residing in Sogavegi 109, IS-108 Reykjavik (Iceland).

VI.- That these seventy-five thousand (75,000) new shares have been entirely subscribed by the aforementioned subscriber and fully paid up by contribution in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

The total paid in share premium amount of sixty-seven million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 67,500,000.-) is to be allocated entirely to a specific share premium account.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, paragraph 1 of article five (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows.

«**Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed capital of the Company is set at seventeen million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 17,500,000.-) consisting of hundred seventy-five thousand (175,000) shares with a par value of one hundred Icelandic Krona (ISK 100.-) per share.»

*Valuation*

For the purpose of registration, the before mentioned capital increase in the amount of seven million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 7,500,000.-) and the total amount of the paid in share premium in the amount of sixty-seven million five hundred thousand Icelandic Krona (ISK 67,500,000.-) are valued together at thirty-nine million three hundred seventeen thousand six hundred twenty-five Luxembourg francs (LUF 39,317,625.-).

*Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five hundred thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Eggert Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. Luxembourg, section B numéro 74.077, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 331 du 8 mai 2000, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 26 septembre 2000; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à dix millions de couronnes islandaises (ISK 10.000.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK100) par action, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (ISK 100.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK100) par action.

III.- Qu'en vertu du même article cinq des statuts, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion tenue le 26 septembre 2000 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit de sept millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 7.500.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de dix millions de couronnes islandaises (ISK 10.000.000,-) à celui de dix-sept millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 17.500.000,-) par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-), chacune, assorties d'une prime d'émission de neuf cents couronnes islandaises (ISK 90,-) chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, et a accepté la souscription de la totalité des soixante-quinze mille (75.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune, par Monsieur Stefan Olafur Gislasón, directeur de société, demeurant à Sogavegi 109, IS-108 Reykjavik (Islande).

VI.- Que ces soixante-quinze mille (75.000) nouvelles actions, ont été entièrement souscrites par le souscripteur sus-nommé et libérées intégralement par des versements en numéraire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le montant intégral de la prime d'émission versée de soixante-sept millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 67.500.000,-) est à transférer à un compte spécial prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article cinq (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 17.500.000,-) représenté par cent soixante-quinze mille (175.000) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.»

### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée à hauteur de sept millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 7.500.000,-) et le montant total de la prime d'émission de soixante-sept millions cinq cent mille couronnes islandaises (ISK 67.500.000,-) sont évalués ensemble à trente-neuf millions trois cent dix-sept mille six cent vingt-cinq francs luxembourgeois (LUF 39.317.625,-).

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Hilmarsson, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2000, vol. 855, fol. 37, case 12. – Reçu 393.176 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05253/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05254/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**NOVOMIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.648.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société NOVOMIR S.A.

Signature

(05244/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**ORYSIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.981.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ORYSIA S.A.

Signature

(05249/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SALVADOR DALI'S PRODUCTION S.A., Société Anonyme,  
(anc. SALVADOR DALI'S OPERA ETRE DIEU PRODUCTION S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.636.

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALVADOR DALI'S OPERA ETRE DIEU PRODUCTION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination ETRE DIEU PRODUCTION S.A. suivant acte notarié, en date du 17 février 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 354 du 19 mai 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 748 du 11 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Helmut Weiskopf, industriel, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dragan Matic, gérant de sociétés, demeurant à Dietzenbach/Allemagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en SALVADOR DALI'S PRODUCTION S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Démission de Monsieur Francesco Zito du conseil d'administration.

3. Nomination de Monsieur René Moris, expert-comptable, comme membre du conseil d'administration.

4. La société ELIOLUX S.A. est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., démissionnaire.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SALVADOR DALI'S PRODUCTION S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SALVADOR DALI'S PRODUCTION S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Francesco Zito de sa fonction d'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur René Moris, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de sa fonction jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire:

ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 30, rue des Mugets.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Weiskopf, J. Penning, D. Matic, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 127S, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 janvier 2001.

G. Lecuit.

(05290/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SALVADOR DALI'S PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 janvier 2001.

G. Lecuit.

(05291/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**OXYMETER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.823.

La soussignée OXYMETER LUXEMBOURG S.A., R. C. Luxembourg, Section B numéro 50.823 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse, 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05250/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**PAGILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, rue Philippe II/place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 58.262.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 20 décembre 2000 à 15.00 heures*

*Ordre du jour:*

1. Nomination comme nouveau commissaire au compte de la société GEFCO S.A., L-5811 Fentange.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Kleinberg Gilles, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Kleinberg Patrick, et comme scrutateur Mme Kleinberg Chantal tous présents et ce acceptant.

*Résolution*

1) L'Assemblée prend note de la dénomination comme commissaire au compte de M. Ciman Gérard.

2) La nomination de GEFCO S.A., L-5811 Fentange comme commissaire au compte pour une période de 6 ans est acceptée.

3) Il est demandé à la société GEFCO S.A. d'effectuer le rapport du commissaire au compte en suspens des exercices comptables 1997, 1998 et 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est désigné par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05251/725/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.361.

La soussignée, SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2000 ont été nommés administrateurs Madame Marina Autiero, commerçante, demeurant 20, Grunauring, CH-8064 Zürich, Suisse et Monsieur Azhar H. Shah, entrepreneur, demeurant 20, Grunauring, CH-8064 Zürich, Suisse à effet du 4 janvier 2001, en remplaçant sans décharge Madame Muriel dumont et Madame Georgette Pillet et que le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A.*

J. H. Van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05292/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**PASSY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.965.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PASSY FINANCE S.A.  
Signature

(05255/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PITCH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.620.

La soussignée PITCH PARTICIPATIONS S.A., R.C. Luxembourg, Section B Numéro 71.620 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2001. Signature.  
Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05256/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**POINT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.605.

La soussignée POINT DISTRIBUTION S.A., R.C. Luxembourg, Section B Numéro 54.605 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2001. Signature.  
Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05257/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SEA WONDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 74.732.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire  
des actionnaires de SEA WONDER S.A., le 6 décembre 2000*

1. L'assemblée a décidé de révoquer MARELUX S.A., ayant son siège social au 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. L'Assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat:

M. Pascal Wiscour-Conter, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

M. Wolfgang Gross;  
M. Harald Weber;  
M. Pascal Wiscour-Conter.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05296/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**P&P FINANCE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 69.561.

*Extrait de la convention de domiciliation*

En date du 29 décembre 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société P&P FINANCE S.A.H.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05258/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PRESSY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.041.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 21, 2000*

\* All the Directors, it means Mr Jean-Paul Defay, Mr Toby Herkrath and Mr Roger Caurla resigned as Directors.

\* These resignations are accepted and that Mr Franco Gandini, «gérant de sociétés», Corso della Vittoria 7, 28100 Novara (Italy), Mr Filippo Fossatti, «contrôleur financier», Via Magnani Ricotti 5, 28100 Novara (Italy) and Mr Matteo Mongini, «directeur de production», route panoramique la Corniche, Bizerte (Tunisia) are appointed as new Directors in replacement. Their mandate will lapse at the annual general meeting of 2003

\* HIFIN S.A. resigned as Statutory Auditor.

\* The resignation of the Statutory Auditor is accepted and that ARTHUR ANDERSEN, «réviseur d'entreprises», 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg is appointed in replacement. The mandate of the Statutory Auditor will lapse at the annual general meeting 2003

\* Full and total discharge be granted to the Directors with respect to the period ended December 21, 2000 and the Statutory Auditor for the execution of his mandate regarding the fiscal year ended December 31, 1999.

\* The registered office of the company is transferred with immediate effect to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, December 21, 2000.

For true copy

For PRESSY GROUP S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05259/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**ROCK BROOK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 53.489.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2000, vol. 512, fol. 10, case 2.

I.- Que la société anonyme ROCK BROOK FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C. Luxembourg section B n° 53.489, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 138 du 20 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 1996, publié au Mémorial C n° 232 du 8 mai 1996.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans aux bureaux de KPMG FINANCIAL ENGINEERING, à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2001.

(05280/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 74.866.

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Gesellschafterversammlung die Gesellschafter der Aktiengesellschaft RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch (Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg B Nr. 74.866), gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 483 vom 7. Juli 2000.

Die Versammlung wurde um 14.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Monique Adams, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Marie Regin, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Stimmenzähler bestätigt, dass das Aktienkapital vollständig vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigefügt.

Der Vorsitzende stellt daraufhin folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Datums der jährlichen Gesellschafterversammlung.
2. Änderung von Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die Anwesenden und die vertretenen Gesellschafter und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und dem vorliegenden Protokoll beigefügt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche siebzehntausendfünfhundert (17.500) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von fünfunddreißigtausend Euro (35.000,- EUR) darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, dass für das Jahr 2001 und für alle nachfolgenden Geschäftsjahre, die jährliche Gesellschafterversammlung jeweils am 28. April um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg zusammentritt.

*Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 13, erster Satz, der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt am 28. April um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg zusammen.»

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende um 15.00 Uhr die außerordentliche Gesellschafterversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurlaubenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.P. Spang, M. Adams, M. Regin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 855, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05269/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05270/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**RAIFFEISEN SADECO ALFA AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 76.752.

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Gesellschafterversammlung die Gesellschafter der Aktiengesellschaft RAIFFEISEN SADECO ALFA AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch (Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg B Nr. 76.752), gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Juni 2000, noch unveröffentlicht.

Die Versammlung wurde um 15.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Monique Adams, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Marie Regin, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Stimmenzähler bestätigt, dass das Aktienkapital vollständig vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigelegt.

Der Vorsitzende stellt daraufhin folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Datums der jährlichen Gesellschafterversammlung.
2. Änderung von Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die Anwesenden und die vertretenen Gesellschafter und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und dem vorliegenden Protokoll beigelegt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche siebzehntausendfünfhundert (17.500) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von fünfunddreissigtausend Euro (35.000,- EUR) darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, dass für das Jahr 2001 und für alle nachfolgenden Geschäftsjahre, die jährliche Gesellschafterversammlung jeweils am 28. Juli um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg zusammentritt.

*Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 13, erster Satz, der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt am 28. Juli um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg zusammen.»

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende um 15.30 Uhr die außerordentliche Gesellschafterversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurlaubenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.P. Spang, M. Adams, M. Regin, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 855, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 15. Januar 2001.

J.-J. Wagner.

(05271/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**RAIFFEISEN SADECO ALFA AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05272/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.



**RAIFFEISEN SARDUS AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 72.325.

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Gesellschafterversammlung die Gesellschafter der Aktiengesellschaft RAIFF-  
EISEN SARDUS AKTIENGESELLSCHAFT, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch (Handels- und Gesellschafts-  
register Luxemburg B Nr. 72.325), gegründet durch notarielle Urkunde am 28. Oktober 1999, veröffentlicht im  
Mémorial C Nummer 1.013 vom 30. Dezember 1999.

Die Versammlung wurde um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in  
Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Monique Adams, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Marie Regin, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Stimmenzähler bestätigt, dass das Aktienkapital vollständig vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird von dem  
Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigelegt.

Der Vorsitzende stellt daraufhin folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Datums der jährlichen Gesellschafterversammlung.
2. Änderung von Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die Anwesenden und die vertretenen Gesellschafter und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien  
sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie  
dem Verwaltungsvorstand unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigelegt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche siebzehntausendfünfhundert (17.500) Aktien, die das gesamt-  
e Gesellschaftskapital von fünfunddreißigtausend Euro (35.000,- EUR) darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung  
anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß ein-  
berufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung ver-  
zichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig  
über die Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, dass für das Jahr 2000 und für alle nachfolgenden Ge-  
schäftsjahre, die jährliche Gesellschafterversammlung jeweils am 15. Dezember um 15.30 Uhr am Gesellschaftssitz in  
Luxemburg zusammentritt.

*Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 13, erster Satz, der Satzung der Gesellschaft wie  
folgt abzuändern:

«Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt am 15. Dezember um 15.30 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg  
zusammen.»

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende um 14.45 Uhr die außerordentliche Gesellschaf-  
terversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen,  
gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand  
und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.P. Spang, M. Adams, M. Regin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 855, fol. 54, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 15 Januar 2001.

J.-J. Wagner.

(05273/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**RAIFFEISEN SARDUS AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05274/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**PROCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 41.135.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

(05262/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PRODIMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange, 26, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 54.627.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile  
Experts Comptables et Fiscaux Réviseurs d'Entreprises  
Signature

(05263/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PROFIBIN H.A.G. A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.222.

La soussignée PROBIFIN H.A.G. A.G., R.C. Luxembourg, Section B Numéro 44.222 atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05264/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**PUBLISHING INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 77.064.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 12 janvier 2001 à 16.00 heures s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société PUBLISHING INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans. Ladite société a été constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2000.

L'assemblée est présidée par Mme Eleonora J.M. Broman

Madame le Président désigne comme secrétaire Peter van Opstal

Elle appelle aux fonctions de scrutateur Gé van der Fits

Les actionnaires représentées à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ces actionnaires ont été portées sur une liste de présence signée par les actionnaires représentées et, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée par les parties demeure annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Madame le Président déclare le suivant:

1. Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 1.240 (mille deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille Euros (31.000), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des décisions prises par le Conseil d'administration du 11 janvier 2001 concernant l'achat de 1.434 certificats émis pour actions du capital du CD-Rom Uitgeverij B.V. de Monsieur Bernard Jean Vanommeslaghe;

2. Approbation de l'achat de 1.434 certificats émis pour actions du capital de CD-Rom Uitgeverij B.V. à la valeur calculée dans un rapport fait par ERNST & YOUNG S.A. Luxembourg, daté le 12 janvier, 20001.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les décisions prises par le Conseil d'administration du 11 janvier 2001 concernant l'achat de 1.434 certificats émis pour actions du capital de CD-Rom Uitgeverij B.V. de Monsieur Bernard Vanommeslaghe.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve l'achat de 1.434 certificats émis pour actions du capital de CD-Rom Uitgeverij B.V. à la valeur calculée dans un rapport fait par ERNST & YOUNG S.A. Luxembourg, daté le 12 janvier 2001. Ledit rapport est annexé au présent document.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Fait et exécutée au Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Signatures

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05265/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**QUATINGO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.607.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*QUATINGO HOLDING S.A.*

Signature

(05266/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 29.684.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*RANDEOR HOLDING S.A.*

Signature

(05275/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET AGRICOLE, Société Coopérative.**

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard de la Foire.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2000 que:

\* FIDUCIAIRE F. WINANDY ET ASSOCIES S.A., ayant son siège au 21 rue Glesener, L-1631 Luxembourg a été nommée liquidateur, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05305/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**RECYGOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 59.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 24, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour RECYGOM INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(05276/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**RES S.A., Société Anonyme,****(anc. RESISUN S.A., en abréviation RES S.A.).**

Siège social: L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 51.979.

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESISUN S.A., en abréviation RES S.A., établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.979, constituée suivant acte notarié du 9 août 1995, publié au Mémorial C numéro 541 du 23 octobre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié du 5 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 635 du 7 décembre 1996, et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune autre modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dieter Kundler, administrateur de société, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Matheijs, agent immobilier, demeurant à B-3090 Overijssel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires éventuellement représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de raison sociale en supprimant purement et simplement les termes «RESISUN S.A., en abréviation» dans la dénomination et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de RES S.A.

2.- Modification de l'article quatre des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société a en outre pour objet le commerce, l'importation et l'exportation de marchandises de toutes natures et en générale toutes activités permettant la réalisation dudit objet.

La société pourra encore faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains et modification afférente de l'article trois des statuts.

4.- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Une cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, peut être librement effectuée au profit d'un descendant en ligne directe.

En cas de cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un tiers autre qu'un descendant en ligne directe, les autres actionnaires disposent d'un droit de préemption à exercer dans les conditions suivantes:

Le cédant communiquera aux autres actionnaires, avec un préavis de trois mois et par lettre recommandée avec accusé de réception, le texte intégral de la cession projetée.

Cette communication comportera nécessairement l'indication du nom du tiers-acquéreur, et les conditions auxquelles le tiers-acquéreur est disposé à acheter, notamment les délais de paiement, et le prix ou l'évaluation du prix en espèces s'il est exprimé autrement qu'en monnaie ayant cours légal au Luxembourg.

Le droit de préemption doit être exercé pareillement par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai de trois mois accordé pour exercer le droit de préemption.

Si plusieurs actionnaires exercent le droit de préemption, ils en bénéficieront en proportion de leurs participations respectives.

L'actionnaire ayant exercé le droit de préemption peut choisir d'acquérir les actions, soit au prix offert par un tiers ou, si le prix n'est pas en espèces, à la contre-valeur évaluée par le cédant, sinon requérir une évaluation qui sera à faire par un réviseur d'entreprises choisi de commun accord entre le cédant et les actionnaires ayant exercé le droit de préemption et, à défaut d'accord, désigné par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La détermination du prix fixé par le réviseur sera définitive et non susceptible de recours. Les règles en matière d'arbitrage s'appliqueront. Une fois l'évaluation disponible, l'actionnaire ayant exercé le droit de préemption pourra opter durant un délai de trois mois pour le prix fixé par expert s'il est inférieur au prix offert ou au prix évalué.

Les règles de l'évaluation et de l'expertise s'appliqueront en cas de cession à titre gratuit.

Lorsque, en cas de cession à titre onéreux, un actionnaire préfère ne pas user de son droit de préemption, il aura le droit d'obliger le cédant à le faire participer dans la cession projetée.

Dans ce cas, il fera savoir au cédant qu'il est, lui aussi, vendeur, en indiquant le nombre d'actions qu'il est disposé à céder. Le droit de participer dans la vente se détermine proportionnellement au nombre total d'actions que détiennent le cédant et le ou les actionnaires ayant exercé leur droit de participation dans la vente par rapport au nombre d'actions qu'un tiers est disposé à acquérir.

Le droit de participation dans la vente doit être exercé par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai de trois mois accordé pour exercer le prédict droit de préemption.»

5.- Modification de l'article douze (12) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Toutes les décisions prises en assemblée générale requièrent pour être valables au moins quatre-vingt pour cent (80 %) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.»

6.- Nomination de Messieurs Dieter Kundler, administrateur de société, demeurant à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains et Guy Heusquin, administrateur de société, demeurant à B-4020 Jupille-sur-Meuse, 19, Rodgy-Thier, aux fonctions de nouveaux administrateurs, en remplacement de Messieurs André Meder et Luc Vuerings, et fixation de la durée de leur mandat.

7.- Renouvellement du mandat de l'actuel administrateur-délégué de la société, Monsieur Philippe Matheijs, pour une nouvelle période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en juin 2006.

8.- Nomination de Monsieur Jacques Gendebien, kinésithérapeute, demeurant à B-4630 Soumagne, 25 Thier Hamal, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société LUX-FIDUCIAIRE, société civile, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Saint-Zithe, et fixation de la durée de son mandat.

9.- Autorisation à conférer au conseil d'administration pour nommer un ou deux administrateurs-délégués supplémentaires, chargés de la gestion courante de la société, avec détermination de leurs pouvoirs quant à son engagement.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la raison sociale de la société par suppression pure et simple des termes «RESISUN S.A., en abréviation» dans la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de RES S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuel objet de la société et de modifier concomitamment l'article quatre de statuts de la société pour lui donner à l'avenir le libellé suivant:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société a en outre pour objet le commerce, l'importation et l'exportation de marchandises de toutes natures et en générale toutes activités permettant la réalisation dudit objet.

La société pourra encore faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Saint Zithe à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

Suite à ce transfert du siège, l'article trois des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur de l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

La société a en outre pour objet le commerce, l'importation et l'exportation de marchandises de toutes natures et en générale de toutes activités permettant la réalisation dudit objet.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

Suite à ce transfert du siège, l'article trois des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'insérer dans les statuts de la société (l'actuel article cinq) un droit de préemption en faveur des actionnaires existants à exercer dans les conditions fixées par les statuts de la société, en cas de cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit à un tiers autre qu'un descendant en ligne directe.

Le nouveau texte, remplaçant l'ancien article cinq des statuts, aura la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Une cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, peut être librement effectuée au profit d'un descendant en ligne directe.

En cas de cession d'actions, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un tiers autre qu'un descendant en ligne directe, les autres actionnaires disposent d'un droit de préemption à exercer dans les conditions suivantes:

Le cédant communiquera aux autres actionnaires, avec un préavis de trois mois et par lettre recommandée avec accusé de réception, le texte intégral de la cession projetée.

Cette communication comportera nécessairement l'indication du nom du tiers-acquéreur, et les conditions auxquelles le tiers-acquéreur est disposé à acheter, notamment les délais de paiement, et le prix ou l'évaluation du prix en espèces s'il est exprimé autrement qu'en monnaie ayant cours légal au Luxembourg.

Le droit de préemption doit être exercé pareillement par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai de trois mois accordé pour exercer le droit de préemption.

Si plusieurs actionnaires exercent le droit de préemption, ils en bénéficieront en proportion de leurs participations respectives.

L'actionnaire ayant exercé le droit de préemption peut choisir d'acquérir les actions, soit au prix offert par un tiers ou, si le prix n'est pas en espèces, à la contre-valeur évaluée par le cédant, sinon requérir une évaluation qui sera à faire par un réviseur d'entreprises choisi de commun accord entre le cédant et les actionnaires ayant exercé le droit de préemption et, à défaut d'accord, désigné par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La détermination du prix fixé par le réviseur sera définitive et non susceptible de recours. Les règles en matière d'arbitrage s'appliqueront. Une fois l'évaluation disponible, l'actionnaire ayant exercé le droit de préemption pourra opter durant un délai de trois mois pour le prix fixé par expert s'il est inférieur au prix offert ou au prix évalué.

Les règles de l'évaluation et de l'expertise s'appliqueront en cas de cession à titre gratuit.

Lorsque, en cas de cession à titre onéreux, un actionnaire préfère ne pas user de son droit de préemption, il aura le droit d'obliger le cédant à le faire participer dans la cession projetée.

Dans ce cas il fera savoir au cédant qu'il est, lui aussi, vendeur, en indiquant le nombre d'actions qu'il est disposé à céder. Le droit de participer dans la vente se détermine proportionnellement au nombre total d'actions que détiennent le cédant et le ou les actionnaires ayant exercé leur droit de participation dans la vente par rapport au nombre d'actions qu'un tiers est disposé à acquérir.

Le droit de participation dans la vente doit être exercé par lettre recommandée avec accusé de réception qui doit être postée, le cachet de la poste faisant foi, avant l'expiration du délai de trois mois accordé pour exercer le droit de préemption.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article douze des statuts de la société, relatif aux assemblées générales et dont la teneur sera désormais la suivante:

«**Art. 12.** Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Toutes les décisions prises en assemblée générale requièrent pour être valables au moins quatre-vingt pour cent (80 %) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de deux (2) nouveaux administrateurs, en remplacement de Monsieur Luc Vuerings et de Monsieur André Meder, ce dernier démissionné de son poste d'administrateur de ladite société, le 1<sup>er</sup> mars 2000 et dont son acceptation avec décharge a été publiée au Mémorial C numéro 226 du 24 mars 2000, page 10827, les personnes suivantes:

- a) Monsieur Dieter Kundler, administrateur de société, demeurant à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains;  
 b) Monsieur Guy Heusquin, administrateur de société, demeurant à B-4020 Jupille-Sur-Meuse, 19, Rodgy-Thier.

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de LUX FIDUCIAIRE, société civile démissionnée, le 1<sup>er</sup> mars 2000 et dont son acceptation avec décharge a été publiée au Mémorial précité du 24 mars 2000, la personne ci-après nommée:

Monsieur Jacques Gendebien, kinésithérapeute, demeurant à B-4630 Soumagne, 25 Thier Hamal.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les mandats des deux (2) administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir au moins de juin de l'an 2006.

L'assemblée générale renouvelle à la même occasion, le mandat de l'actuel administrateur-délégué de la société, en la personne de Monsieur Philippe Matheijs, agent immobilier, demeurant à B-3090 Overijse, Terholstdreef, 34, pour une nouvelle période de six (6) ans, se terminant également à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en juin 2006.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de la société nouvellement dénommée RES S.A. pour nommer ultérieurement un ou plusieurs administrateurs-délégués supplémentaires, chargés de la gestion courante de la société, avec détermination de leurs pouvoirs quant à son engagement vis-à-vis des tiers.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Kundler, B. D. Klapp, P. Matheijs, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2000, vol. 855, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05277/239/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**RES S.A., Société Anonyme,  
 (anc. RESISUN S.A., en abréviation RES S.A.).**

Siège social: L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 51.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(05278/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**ROCKWALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.233.

La soussignée, ROCKWALL HOLDING, S.à r.l., R.C. Luxembourg, section B, n°. 78.233, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05283/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.



**ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 33.695.

In the year two thousand, on the sixth of December.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company ROCK BROOK HOLDINGS S.A., with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B number 33.695, incorporated by deed of the undersigned notary on April 6, 1990, published in the Mémorial C number 390 on October 22, 1990.

The articles of incorporation have been amended by deeds before the undersigned notary:

- on February 26, 1991, published in the Mémorial C number 337 on November 12, 1991;

- on January 18, 1993, published in the Mémorial C number 227 on May 17, 1993;

- on December 20, 1994, published in the Mémorial C number 217 on May 19, 1995;

- on January 26, 1996, published in the Mémorial C number 138 on March 20, 1996;

- on July 30, 1997, published in the Mémorial C number 646 on November 19, 1997;

- on December 1, 1997, published in the Mémorial C number 156 on March 16, 1998;

- on March 9, 1999, published in the Mémorial C number 455 on June 16, 1999,

with a corporate capital of twelve million five hundred thousand Irish Pounds (12,500,000.- IEP).

The meeting is presided by Mr Charles Lahyr, docteur en droit, residing at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Michèle Reding, employée privée, residing at Gonderange.

The meeting elects as scrutineer Mr Paul Marx, docteur en droit, residing at Esch-sur-Alzette.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

Adjunction of a third paragraph to article six of the articles of association with following wording:

«Each meeting of the Board of Directors and each meeting of any subcommittee of the Board of Directors shall be held only in Luxembourg. Any such meeting held outside Luxembourg shall be considered ultra vires.»

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

*Resolution*

The meeting decides to adjunct a third paragraph to article 6 of the articles of association with following wording:

«**Art. 6. Third paragraph.** Each meeting of the Board of Directors and each meeting of any subcommittee of the Board of Directors shall be held only in Luxembourg. Any such meeting held outside Luxembourg shall be considered ultra vires.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about twenty-five thousand Luxembourg Francs.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal:**

L'an deux mille, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCK BROOK HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B numéro 33.695, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 390 du 22 octobre 1990.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 février 1991, publié au Mémorial C numéro 337 du 12 novembre 1991;

- en date du 18 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 227 du 17 mai 1993;

- en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 217 du 19 mai 1995;

- en date du 26 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 138 du 20 mars 1996;
- en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 646 du 19 novembre 1997;
- en date du 1<sup>er</sup> décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 156 du 16 mars 1998;
- en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 455 du 16 juin 1999,

avec un capital social de douze millions cinq cent mille livres irlandaises (12.500.000,- IEP).

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle Reding, employée privée, demeurant à Gonderange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

Adjonction d'un troisième alinéa à l'article 6 des statuts avec la teneur suivante:

«Toutes réunions du conseil d'administration ou d'un sous-comité du conseil d'administration se tiendront exclusivement au Luxembourg. La tenue d'une telle réunion hors du Luxembourg sera considérée comme un excès de pouvoir.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article six des statuts un troisième alinéa avec la teneur suivante:

«**Art. 6. Troisième alinéa.** Toutes réunions du conseil d'administration ou d'un sous-comité du conseil d'administration se tiendront exclusivement au Luxembourg. La tenue d'une telle réunion hors du Luxembourg sera considérée comme un excès de pouvoir.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Lahyr, M. Reding, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2000, vol. 512, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2001.

J. Seckler.

(05281/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

### **ROCK BROOK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2001.

J. Seckler.

(05282/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

### **ROWLANDS TEMPORAIRE-RTT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05284/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SADEP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 68.055.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05286/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SADEP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 68.055.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05287/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SADEP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 68.055.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05288/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SADEP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 68.055.

—  
Le bilan de liquidation au 12 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05289/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**WILJO REEDEREI I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 76.033.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000 que le Conseil d'Administration confirme la nomination de Monsieur Petrus Elisabeth Josephus Verhoeven en tant qu'administrateur-délégué de la société et que ladite société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

WILJO REEDEREI II S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05357/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROYAL ASCOT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 449 du 11 novembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Astrid Galassi, employée de banque, demeurant à Schifflange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

2) Renonciation par la société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, à son droit de souscription préférentiel.

3) Souscription des cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune par la société CREGELUX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, et paiement en espèces d'un montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

4) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la sociétés pour refléter l'augmentation de capital proposée.

5) Modification de la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2000, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF) par l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre comme suit la souscription des cinq cents (500) actions nouvelles:

*Souscription - Paiement*

La société CREGELUX S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

représentée par Mademoiselle Astrid Galassi, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire les cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) et les libérer entièrement par le paiement en espèces d'un montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

*Renonciation*

La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ici représentée par Mademoiselle Astrid Galassi, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

ensemble avec la société CREGELUX S.A. seuls actionnaires de la société ROYAL ASCOT HOLDING S.A., déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept millions de francs luxembourgeois (7.000.000,- LUF), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2000, autorisé à augmenter en temps qu'ils appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Galassi, L. Rentmeister, D. Braune, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 janvier 2001, vol. 420, fol. 73, case 6. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 janvier 2001.

A. Weber.

(05285/236/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SCR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 59.757.

En date du 31 décembre 2000, le commissaire, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., a donné sa démission.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2001, vol. 548, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05295/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SICCIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 12 janvier 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 15 janvier 2001, vol. 855, fol. 90, case 5.

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de Mersch à Differdange.

Suite à la résolution qui précède, la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour avoir dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Differdange.

L'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-4660 Differdange, «Parc de Gerlache», 11-15, rue Michel Rodange.

L'assemblée générale a décidé de révoquer Monsieur Bernard Pranzetti, administrateur de sociétés, demeurant à Lintgen, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, sans lui accorder décharge.

L'assemblée a décidé d'appeler à la fonction d'administrateur la société MAGELLAN CONSULTING INC., avec siège social à Panama City (République du Panama) à la fonction pour terminer le mandat de l'administrateur révoqué.

Differdange, le 16 janvier 2001.

Pour extrait conforme

R. Schuman

*Le notaire*

(05300/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat signé en décembre 2000 entre la société SBS BROADCASTING S.A. et l'association d'avocat ARENDT & MEDERNACH, établie aux 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg, qu'un contrat de domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

*Pour SBS BROADCASTING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05293/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

—  
EXTRAIT

Monsieur A.J. Swartjes a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

*Pour SBS BROADCASTING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05294/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.654.

Following the resolutions taken by the Board of Directors of the Company at the meeting of October 11, 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

*Board of Directors:*

- Constance B. Moore
- Claude Kremer
- Jay O. Light
- William D. Sanders
- François Moes
- Erich Coenen
- James Mauck

*Managing Director:*

- Constance B. Moore

*Vice-Presidents:*

- Susan Liow
- Mark Duke
- Laura Hamilton

The Company is bound by the sole signature of any Director or by the sole signature of a Managing director or a Vice-President.

*On behalf of*

*SECURITY CAPITAL U.S. REALTY*

Signature

*Director*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05298/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. GULL S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.016.

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GULL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 418 du 28 août 1996, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 541 du 23 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Lorang, administrateur de sociétés, demeurant à Neuhäusgen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Nasr, employé privé, demeurant à B-Freylange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hans de Graaf, managing director, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'année sociale et modification afférente de l'article 27 des statuts.

3. Changement de la date de l'assemblée générale au dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

4. Modification afférente de l'article 21 des statuts.

5. Modification des pouvoirs du conseil d'administration et modification afférente des articles 9 et 16 des statuts.

6. Démission d'un administrateur.

7. Nomination d'un nouvel administrateur.

8. Détermination de la classe de chaque administrateur en fonction.

9. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination en SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 30 avril au 31 décembre de chaque année, de sorte que l'article 27 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 27.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2000.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale de sorte que le premier alinéa de l'article 21 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 21. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs du conseil d'administration de sorte que le premier alinéa de l'article 9 des statuts et l'article 16 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont de catégorie A et/ou de catégorie B. Ils sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps, révocables par elle.»

«**Art. 16.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Hans de Graaf de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Cristiano Marchesi, ingénieur, demeurant à Via della Camilluca 693, Rome, Italie, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

*Huitième résolution*

Les classes des administrateurs en fonction sont déterminées comme suit:

- Madame Juliette Lorang, classe A;
- Monsieur Maarten van de Vaart, classe A;
- Monsieur Cristiano Marchesi, classe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, B. Nasr, H. de Graaf, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 janvier 2001.

G. Lecuit.

(05303/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SMARTEN SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.016.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 janvier 2001.

G. Lecuit.

(05304/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---

**SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.472.

—

La soussignée, SELINE PARTICIPATIONS S.A., R.C. Luxembourg, section B, n° 51.472, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1<sup>er</sup> janvier 2001 vers la nouvelle adresse 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 548, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05299/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2001.

---